

« PAS A PAS »

relatif à la connexion à l'ENSAP

Création de l'espace numérique de l'agent public

Cette première version de l'ENSAP est ouverte aux agents titulaires de la Fonction publique. Elle n'est pas encore accessible aux agents contractuels et aux agents récemment entrés dans l'administration pour lesquels une nouvelle version est prévue début 2018.

Accès : <https://ensap.gouv.fr>

Munissez vous de votre :



Étape 1 : Création de votre espace numérique

Pas encore d'accès ?

Créer mon espace numérique sécurisé

Cliquez ici



Il convient, le cas échéant, d'accepter une exception de sécurité pour accéder à votre espace.

Mon identité

N° de sécurité sociale

Nom de naissance

Date de naissance

Remplissez vos informations

Cochez ici

Continuer

Cliquez ici

En ce qui concerne le nom de naissance des femmes mariées, il s'agit du nom de jeune fille.

En cas de difficultés, adressez vous à votre assistance habituelle.

Il vous est conseillé d'enregistrer la page dans vos favoris pour y revenir facilement.

Afin de sécuriser l'accès à votre compte et de confirmer votre identité, complétez vos coordonnées bancaires

0000 0000 0000 0000

Renseignez les 4 chiffres

Les quelques chiffres de vos coordonnées bancaires vous sont uniquement demandés lors de l'activation de votre ENSAP.

-

-



Assurez-vous d'avoir accès à votre messagerie pendant la procédure pour pouvoir finaliser la création de votre espace.

Étape 2 : Validation

- Un courriel vous est adressé sur votre messagerie

- Réception du courriel de la DGFIP

“ La création de votre espace sécurisé sur agent-public.gouv.fr est en cours.

Pour finaliser la procédure, cliquez sur le lien de validation ci-dessous (ou recopiez-le dans votre navigateur) : **Cliquez sur le lien** “

Extrait du courriel reçu

Connexion à l'espace numérique de l'agent public

Étape 1 : Connexion

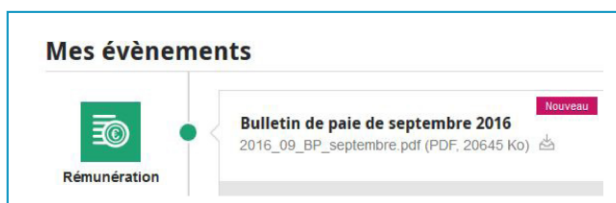
- **J'accède à mon espace sécurisé**



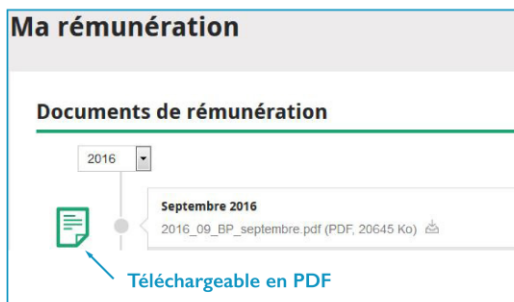

L'accès à votre espace se fait désormais par votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe précédemment choisi.

Étape 2 : Consultation

- Vos bulletins sont disponibles dans « mes événements »



- Vous pouvez aussi y accéder par la page « ma rémunération »



Retrouvez l'aide en ligne :

ensap.gouv.fr



En cas de difficultés, adressez vous à votre assistance habituelle.